

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

A'haré-Mote Kédouchim



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

A'haré-Mote Kédouchim

« Accomplir Sa volonté et Le servir », c'est agir et ne pas rester les bras croisés

« Et Aharon apportera en offrande le bouc qui aura été désigné par le sort pour Hachem, et il en fera un sacrifice expiatoire » (16, 9-10)

Rachi explique que lorsqu'il posait le sort¹ sur le bouc, il le désignait à haute voix en disant : « Pour Hachem, sacrifice expiatoire ! » Néanmoins, pour ce qui était du bouc destiné à Azazel, il est écrit : « Et le bouc qui aura été désigné par le sort pour Azazel (...) », sans qu'il soit précisé dans le verset ce que l'on fera de lui. Et de fait, il n'était pas nécessaire de poser sur lui le sort, ni de le nommer, ni même de proclamer : « Pour Azazel » (Torat Cohanim 2, 5). A priori cela nécessite une explication : en quoi se différenciait-il de son congénère ?

Rabbi Yoël de Satmer déduit de cette différence que si un homme désire offrir un sacrifice à Hachem, et trouver grâce à Ses yeux, il doit faire des actes, se lever et secouer la "poussière" qui le recouvre. C'est grâce à cela qu'il pourra mériter une proximité avec la sainteté. En revanche, de "l'autre côté" (celui de l'impureté), il suffit de rester assis sans rien faire pour arriver tout seul jusqu'à "Azazel", וְאֶזָּזֵל. Cela constitue un puissant enseignement pour chacun : il incombe de se fatiguer et d'investir toutes ses forces à l'accomplissement des Mitsvot et des bonnes actions, et nous n'avons pas le droit de gaspiller notre temps en vain, car une telle conduite est susceptible de nous conduire à notre perte, וְאֶזָּזֵל.

Certains y trouvent une allusion dans une Halakha rapportée par les décisionnaires au nom du Chla'h Hakadoch (Cf. le Maguen Avraham sur Ora'h Haïm §131, 4) : il est stipulé,

en effet, dans les lois relatives aux Ta'hanounim (que l'on récite dans la prière du matin des jours profanes, n.d.t), que l'on doit dire la phrase וְאֵנָּה לֹא נֵדָע ("et nous ne savons pas") en position assise, et la suite : מָה נַעֲשֶׂה ("quoi faire") debout. Cela suggère, d'après eux, qu'un homme ne doit pas poser la question "quoi faire ?" en demeurant assis, inactif. Mais il devra d'abord se lever, comme quelqu'un qui est prêt à bouger pour accomplir quelque chose de bien, et seulement lorsqu'il sera déjà debout, il pourra la poser.

Une merveilleuse parabole a été dite à ce sujet :

Un homme avait pris part à une fête entre amis et avait "un peu trop bu". Néanmoins, il prit sa voiture pour rentrer chez lui. Sur la route, un agent de police l'arrêta, et le soumit à un alcootest. Le test confirma son état et il lui était donc interdit de conduire. Aussi, le policier lui infligea-t-il une amende, comme l'exige la loi du pays. Quelques instants plus tard, il l'arrêta à nouveau et lui mit une deuxième amende. Quelques instants supplémentaires s'écoulèrent et le policier le verbalisa une nouvelle fois. L'homme s'insurgea et, sur un ton irrité, il s'écria : « N'avez-vous rien d'autre à faire que de me poursuivre sans cesse et de m'arrêter chaque fois, jusqu'à ce que j'arrive chez moi ? Qu'ai-je fait pour mériter d'être ainsi harcelé et d'être redevable d'autant d'argent ? Vous feriez mieux de vous occuper des délinquants plutôt que de vous acharner sur moi !

-Pourquoi tournez-vous sans arrêt autour du même rond-point ? », lui demanda le policier (ce qui entraîne à chacun de vos passages que je vous verbalise). [Au lieu de poursuivre son chemin, son état d'ivresse lui avait fait

1. Une petite plaquette sur laquelle étaient gravés les mots "pour Hachem"



faire du sur-place sans qu'il s'en rende compte.]

Il y a beaucoup à apprendre d'une telle parabole :

Parfois, un homme a l'impression que le Yetser Hara en personne le poursuit afin de le faire trébucher et il s'écrit alors avec amertume : « Pourquoi me met-on ainsi à l'épreuve dans le Ciel tant et tant de fois ? »

Mais, en réalité, il ne lui incombe que de quitter l'endroit où il se trouve. S'étant éloigné, il ne sera plus confronté à l'épreuve en question.

Une autre leçon de morale pourra être tirée de cette histoire : parfois, un homme incrimine le monde entier, sans se rendre compte que personne d'autre n'est responsable de ce qui lui arrive, que lui-même. Et s'il prenait un instant pour réfléchir, il se rendrait compte que la chose ne dépend que de lui !

Cependant, si dorénavant, cet homme se renforce, sa situation s'adoucirait, comme l'illustre l'histoire suivante qui arriva à l'un des Hassidim du Rachav de Loubavitch. Ce dernier vit une fois que le boucher de la ville se trouvait dans le bureau du Rabbi, et que celui-ci l'encourageait à servir Hachem. Il tendit l'oreille pour écouter leur conversation. « La Michna, lui disait le Rabbi, enseigne à la fin du traité de Péa, que celui qui n'a aucune infirmité et qui se fait passer pour infirme ne finira pas ses jours avant de l'être réellement. Il s'agit ici de quelqu'un qui désire aller dans un endroit défendu, et qui n'est pas handicapé mais "fait semblant de l'être" pour ne pouvoir s'y rendre. De même, celui qui est tenté de contempler un spectacle indécent, et qui, surmontant son Yetser Hara, se comporte comme un aveugle, peut être certain que le Saint-Béni-Soit-Il le préservera désormais d'une telle épreuve. Finalement, il deviendra réellement "infirmes" en la matière, c'est-à-dire qu'il n'aura même plus le désir d'aller dans de tels endroits ni de contempler de telles choses interdites. On peut, sur le même principe, dire que celui

qui "fait semblant d'être muet" et qui se retient de prononcer des paroles interdites, ne quittera pas ce monde avant qu'Hachem l'aide à devenir vraiment "muet" dans ce domaine.

C'est également ce que veut dire la Guemara (Yoma 85b) qui enseigne : « Comme le Mikvé purifie Israël, le Saint-Béni-Soit-Il purifie Israël. » A priori, il faut en effet comprendre pourquoi la purification d'Israël est comparée à celle du **Mikvé** et non à celle d'une **source**, alors que cette dernière possède un pouvoir purificateur supérieur à celui du Mikvé. (Cf. Sifri Parachat Chemini 9, 3)

Le Rav de Satmer l'explique de la manière suivante :

Une source date des six jours de la création et n'a pas été créée par l'homme, ce qui n'est pas le cas du Mikvé qui a été creusé par une main humaine. Il en est de même pour la purification de l'âme : celle-ci requiert l'effort de l'homme pour acquérir tout ce qui touche à la sainteté et à la pureté, et c'est seulement alors qu'il méritera que s'accomplisse pour lui la fin de cet enseignement : "Même le Saint-Béni-Soit-Il purifie Israël". C'est seulement après que l'homme a percé une ouverture comme le chas d'une aiguille, que du Ciel, on lui ouvrira des portes comme le portique du Temple.

Rav Lévi Its'hak de Berditchov explique sous l'angle du Moussar (morale juive), ce que nos Sages enseignent (Méguila 29a) : « A l'avenir, les synagogues et les maisons d'étude de la diaspora sont amenées à être fixées en Eretz Israël » :

Toute la raison d'être des synagogues est d'y prier et d'y lire le Kryiat Chéma le matin et le soir. Or, celles-ci sont destinées à être fixées en Eretz Israël bien que la Mitsva de prier soit l'objet d'une discussion entre les Richonim (dictionnaires du Moyen-âge) pour définir si son obligation vient de la Torah ou est seulement d'ordre Rabbinique, l'opinion essentiellement suivie étant cette dernière. Il en est de même pour la récitation du Kryiat



Chéma : celle-ci fait l'objet d'une discussion du même ordre dans la Guemara (Brakhot 21a). Dès lors, on peut, d'après cela, apprendre qu'a fortiori, les habitations des juifs, elles aussi, seront déplacées et établies en Eretz Israël. Car, dans une maison juive, ce sont des centaines de Mitsvot de la Torah (et pas seulement d'ordre Rabbinique, n.d.t) qui sont accomplies chaque jour, comme celle de la Mézouza, du Birkat Hamazone, de la bienfaisance aux pauvres. Il est donc certain, à plus forte raison, qu'elles seront transférées en Eretz Israël.

D'après cela, il faut comprendre : quel intérêt et quelle importance ont ces habitations, pour qu'elles fussent être ainsi transportées en terre sainte ? En ce qui concerne les synagogues et les maisons d'étude, c'est compréhensible puisqu'elles serviront, dans les temps futurs, de lieux de prière et d'étude pour les juifs de cette époque. Mais les maisons, à quoi serviront-elles ?

La réponse, explique Rav Yoël de Satmer, est que, dans sa maison, le juif lutte contre son Yetser Hara ; or, ce point aura une grande valeur à l'époque messianique, car nos Sages enseignent que, dans le futur, Hachem égorgera l'ange de la mort. Et il est connu que "le Satan n'est autre que le Yerser Hara qui n'est, lui-même autre que l'ange de la mort" (Baba Batra 16a). Et puisqu'à cette époque, l'homme n'aura plus à lutter contre son Yetser, les maisons juives auront une valeur extrême car elles témoigneront de la splendeur des Bné Israël, qui, en ce lieu, luttèrent contre leur Yetser Hara et le vainquirent.

Grâce à cela, il explique de manière extraordinaire, ce que l'on dit dans la Haggadah de Pessa'h : "השתא הכא, לשנה הבאה" : "בארעא דישראל" :

השתא הכא : cette année, nous sommes en exil ; לשנה הבאה : que nous méritions l'année prochaine de voir nos maisons transportées en Eretz Israël ; et si on se demande quelle sera la valeur de telles maison dans les temps futurs, c'est à cette fin que l'on poursuit en

disant : השתא עברי : aujourd'hui, esclaves, et nous luttons avec notre Yetser Hara, לשנה הבאה : l'année prochaine, בני חורין : nous serons alors libres et débarrassés du Satan et de ses attaques. Dès lors, ces lieux d'habitation d'aujourd'hui auront une importance particulière puisqu'ils auront été le lieu de l'accomplissement de la volonté Divine dans l'effort et les difficultés, ce qui aura alors une valeur inestimable.

« Afin de t'éprouver » : la valeur des Bné Israël est supérieure à celle des anges grâce aux épreuves qu'ils traversent

« Et nul homme ne sera dans la tente d'assignation lorsqu'il viendra faire expiation, dans le Saint des Saints, jusqu'à ce qu'il sorte » (16, 17)

Nos Sages (Yérouchalmi Yoma 5, 2) commentent le mot "nul" employé dans le verset, en disant qu'il inclut même les anges célestes qui avaient l'interdiction d'être présents au moment où le Cohen Gadol pénétrait dans le Saint des Saints, jusqu'à ce qu'il en ressorte. Le Isma'h Moché (Parachat Réhé) explique cette interdiction par le fait que seul le Cohen Gadol qui s'était purifié grâce à son libre-arbitre utilisé à bon escient, en surmontant les épreuves, et en vainquant son Yetser Hara, avait ce privilège, mais pas les anges "qui n'ont aucun Yetser Hara, ni jalousie et ni haine l'un envers l'autre" (Chabbat 89a), et à qui il manque, par conséquent, cette qualité de surmonter les épreuves. On voit donc de là que **grâce à la possibilité de surmonter les épreuves, l'homme mérite de se hisser à un niveau supérieur à celui des anges. Pour cette raison, le Beth Hamikdache est appelé par nos Sages בית הבחירה** ("la maison de choix"), car c'est grâce à leur bon choix au moment de l'épreuve que les Cohanim méritèrent leur privilège de pouvoir accomplir le service Divin dans cette Maison d'Hachem (les Cohanim méritèrent en effet leur rang au moment de la faute du veau d'or, lorsque Moché redescendit alors du mont Sinaï, et qu'il appela : "Que celui qui est pour Hachem me rejoigne !" Seule la tribu des



Lévites, dont sont issus les Cohanim, choisit le camp de Moché, n.d.t).

Le Sefat Emet (Parachat Vaéra) écrit que grâce à l'accomplissement des Mitsvot et des bonnes actions, les Bné Israël témoignent que le Saint-Béni-Soit-Il est Un, Unique et Exclusif, et qu'Il n'y a pas d'autre D. à part Lui, comme il est écrit : « Vous êtes Mes témoins, parole d'Hachem. » (Isaïe 43, 10) Certains ont ajouté aux paroles du Sefat Emet (l'idée est en filigrane dans ses propres mots) que dans les lois régissant les témoignages, il est postulé (Sanhédrine 41a) qu'un témoignage qui ne peut en aucun cas être contredit n'est pas un témoignage (עדות שאי אפשר להיזמר אינה עדות). **Il en est également ainsi pour le témoignage qu'Israël donne de l'unicité d'Hachem : il n'a pas de valeur si tout est évident, facile. Au contraire, c'est lorsque se présente une épreuve dans laquelle il y a matière à fauter וְהָאִישׁ que l'homme témoigne complètement de cette unicité en choisissant de surmonter la tentation et d'accomplir la volonté Divine.** La plus grande satisfaction qu'Hachem retire de l'homme est précisément lorsqu'il surmonte son mauvais penchant au moment de l'épreuve.

Il a déjà été dit que le mot "épreuve" (יָסוּס) est de la même racine que le mot "élévation" (סָ), comme il est écrit (Téhilim 60, 6) : « Tu as permis à ceux qui Te craignent de s'élever (להיָסֵס). » L'homme est ainsi en mesure de se hisser à des niveaux extrêmement élevés s'il surmonte les épreuves qui se présentent à lui et s'il accepte les décrets Divins avec amour.

La Guemara enseigne (Roch Hachana 31a) : « Pendant six mille ans, le monde dure, et mille ans, il est 'Harouv (Litt : détruit). » A priori, dit le Baal Ha Tania, le terme 'Harouv employé ici n'est pas compréhensible : est-ce qu'après six mille ans, le monde sera qualifié de "détruit" ? Bien au contraire, il arrivera alors à sa perfection ultime et entière ! En fait, répond-il, dans les temps futurs, le Saint-Béni-Soit-Il fera disparaître de la terre l'impureté qui y règne et il n'y aura donc plus de mauvais penchant. Dès lors, il n'y

aura plus de sens à l'existence du monde. Car Hachem possède des myriades d'anges célestes, saints et purs, et pourtant, il ne désire que les créatures de ce monde qui surmontent leur Yetser Hara. Mais si le Yetser Hara disparaît, quelle est l'utilité de ce monde ? C'est pourquoi on nous enseigne que "mille ans, le monde est détruit", car un monde sans Yetser Hara est un monde "détruit".

Dans le même ordre d'idées, le Maguid de Mézritch explique la Guemara (Kidouchine 31b) : « Le Saint-Béni-Soit-Il dit à Israël : J'ai créé le Yetser Hara, et J'ai créé la Torah comme remède (Litt : épice). » : Or, tout le but d'une épice est d'adoucir un mets. Dès lors, la Torah est comparée à une épice qui vient adoucir le "mets" que constitue le Yetser Hara. Car la valeur d'un homme provient uniquement de sa lutte contre le mauvais penchant qui réside en lui et qui l'incite à aller dans le sens du mal, lorsqu'il parvint à le vaincre.

Un homme se présenta un jour devant l'un des grands de sa génération et lui raconta avec consternation qu'il se fatiguait énormément à surmonter le Yetser Hara qui s'ingéniait sans cesse, avec de nouvelles ruses, à le faire trébucher. Le Tsadik désira lui expliquer que le but de l'épreuve n'était pas de faire trébucher un homme mais de l'aider à s'élever. Il illustra donc ce sujet par une parabole emprunté au monde matériel :

La cuisson dans l'eau, lui dit-il, a plusieurs effets : certains légumes (comme les pommes de terre) se ramollissent lorsqu'ils cuisent dans l'eau bouillante ; tandis qu'un œuf deviendra dur dans les mêmes conditions. Il existe encore un autre moyen de cuisson à l'aide de l'eau : lorsqu'elle ne change pas d'aspect, mais devient seulement bouillante, elle est alors apte à préparer des boissons chaudes agréables à boire. Il en est de même des épreuves : celles-ci ressemblent à des eaux tumultueuses dans lesquelles un homme cuit. Le résultat obtenu dépend de l'homme lui-même : pour certains, la peine et les souffrances entraînent un affaiblissement et



un ramollissement : ils deviennent comme une pomme de terre cuite, prête à être écrasée. D'autres, au contraire, parmi les valeureux du peuple, font vaillamment face aux assauts du Yetser Hara et ressemblent à cet œuf qui se durcit sous l'effet de la cuisson. Mais le niveau le plus élevé est celui de ceux qui font de l'épreuve (ניסיון) un service d'Hachem, un étendard (נס) : ils ressemblent à celui qui fait bouillir de l'eau pour l'utiliser elle-même en tant que boisson apte à être consommée. Ils transforment ainsi ce qui est amer et fort, en quelque chose de doux, et la difficulté elle-même donne alors du goût à l'homme. Il peut ainsi s'élever et poursuivre sa route sur la voie de l'ascension spirituelle.

Kédouchim

« Tu jugeras avec justice » : accepter les décrets Divins avec une Emouna parfaite

« Tu jugeras ton prochain avec justice » (19, 15)

Dans leur commentaire sur la Torah (Daat Zékénim), les Baalé Ha Tossefote expliquent ce verset d'une manière inédite :

« Si la rigueur Céleste s'abat sur toi, écrivent-ils, c'est un commandement positif d'accepter sur soi le décret Divin, l'expression "ton prochain" (עמיתך) pouvant parfois désigner le Saint-Béni-Soit-Il [comme dans le verset (Michlé 27, 10) : רַעַךְ וְרַעַךְ אֲבִיךָ אֶל תַּעֲזֹב : « Ton prochain (le Saint-Béni-Soit-Il) et le prochain de ton père, ne l'abandonne pas »]. »

Considérons un instant quelle est la valeur des croyants authentiques, qui acceptent avec confiance et amour les décisions du Créateur, telle que le décrit le Tiférette Chelomo (sur Pourim), en rapportant les paroles du Zohar à propos du verset des Tehilim (102, 1) : רַפִּיאוּהָ לִעֲנִי כִי יַעֲטֹף (« Prière du pauvre lorsqu'il se sent défaillir ») :

« La prière du pauvre, enseigne le Zohar (I, 23b), est plus disposée à être introduite devant le Saint-Béni-Soit-Il et à être acceptée

avec miséricorde que les prières des autres gens du monde. » Si le pauvre, explique le Tiférette Chelomo, souffre des affres de l'indigence et qu'il l'accepte sans critiquer la conduite du Saint-Béni-Soit-Il, parce que "tout ce qu'Il fait, est pour le bien", alors sa prière fend tous les cieux. Cela ne concerne pas seulement la souffrance de la pauvreté et des difficultés financières, mais (comme il le développe dans la suite), si l'homme accepte tout ce qui lui arrive, il peut être certain que sa prière est agréée En-Haut !

Le Rav Ichaïal'le de Krastir se rendit, lors de la dernière année de sa vie, sur le tombeau du Divré 'Haïm le jour de sa "Hiloula" (25 Nissan). Arrivé là-bas, on lui fit beaucoup d'honneurs, et simultanément, on se pressa autour de lui afin d'obtenir sa bénédiction. Dans la confusion générale, on lui piétina le pied ce qui le blessa jusqu'à le faire saigner et l'endroit de la plaie s'infecta entièrement וְלֹא. A cause de cela, il se sentit mal et souffrit énormément. Ses proches voulurent alors louer les services d'une charrette rapide appelée "Shneil Tsédek" afin qu'il puisse arriver rapidement chez lui et se reposer. Rabbi Ichaïl'le refusa en arguant "Dommage pour la grosse somme d'argent que cela représente !" (et cela malgré les sommes colossales dont il s'occupait en permanence, néanmoins celles-ci étaient réservées aux besoins considérables de ses frères juifs et aux œuvres de bienfaisance qu'il leur prodiguait ; de ce fait il ne voulut rien gaspiller pour ses besoins personnels) . Il voyagea donc en train, et sur le chemin, il se sentit réellement très mal. Lorsque finalement, il arriva à Krastir, on voulut en hâte appeler un médecin pour alléger ses souffrances, mais il s'y opposa en disant que cela ne servait plus à rien puisque le décret en avait été décidé dans le Ciel à cause du mauvais œil qui pesait sur lui. Il ajouta qu'en vérité, déjà l'année précédente, alors qu'il s'était rendu à Santz, il avait été victime du mauvais œil. Néanmoins, lorsqu'ils revinrent alors de Santz à Krastir, et qu'ils avaient passé la frontière entre la Gallicie et la Hongrie, les gardes-frontière avaient arrêté plusieurs membres de sa famille et des fidèles qui les



accompagnaient, car ils étaient porteurs de faux passeports et de laissez-passer falsifiés. A ce moment, ils avaient tous conçu une telle peine d'avoir ainsi été pris et arrêtés par les gardes, que celle-ci avait adouci le décret de mort qui s'était abattu sur lui.

Dès lors, on pourra apprendre d'ici qu'un homme ne doit pas s'affliger lorsqu'une peine lui est causée, grande ou petite, car il ne saura jamais de quels "adoucissements" il a bénéficié grâce à la peine ressentie, et ce que celle-ci lui a épargné. Car tout est pour son bien et le salut de son âme !

